



SAV électro ménager Conforama

Par **SOUDRY**, le **27/02/2011** à **12:18**

Bonjour

J'ai acheté au mois de novembre 2010 une centrale vapeur chez Conforama Gonfreville l'Orcher (76). Elle est tombée en panne au début du mois de février. Je l'ai reporté au SAV de ce même magasin le 05/02/11. Cela fait 3 semaines. Je ne l'ai toujours pas récupérée. Cela me semble un peu long. Est-ce vrai que passé un certain délai ils sont obligés de me donner un appareil neuf en échange?

Merci de votre réponse

Cordialement

Mme Soudry

Par **fra**, le **28/02/2011** à **09:37**

Bonjour,

Cette faculté de remplacement est, ou non, prévue dans votre contrat d'achat puisque, même, pour un appareil électro-ménager, il faut comprendre que vous avez signé un contrat de vente avec le magasin, comme vous le feriez pour l'achat d'une voiture.

Donc, je vous invite à relire les clauses de ce contrat, notamment, le paragraphe se rapportant au service après-vente.